

Les exemples de l'école anglophone au Québec et des groupes autochtones fournissent un bon exemple : est-il possible de concevoir que l'appartenance à ces groupes ne soit pas clairement définie, et que quiconque le désire puisse se prévaloir des droits qui leur sont attribués ? Poussée à l'extrême, l'approche individualiste permettrait à l'individu de choisir lui-même, en dehors de toute contrainte, son appartenance à un groupe minoritaire. Fenet admet d'ailleurs que les parties à la *Convention-cadre pour la protection des minorités nationales* du Conseil de l'Europe n'ont pas entendu accorder un tel choix à l'individu (p. 274).

Nous regrettons aussi que la seule « étude de cas » de la protection des minorités dans un pays donné soit consacrée à la France, un pays bien connu pour sa négation de l'existence de toute minorité nationale en son sein. Pourtant, l'Europe regorge de cas où des États assurent une certaine protection à leurs minorités. Une telle étude aurait pu apporter un complément utile à celle du droit européen, qui, pour l'instant, revêt un caractère abstrait et inachevé. À notre avis, le cas des pays d'Europe centrale n'aurait pas dû être balayé du revers de la main (p. 464).

Cela dit, cet ouvrage constitue une lecture très intéressante et fort stimulante pour qui s'intéresse au droit des minorités dans une perspective comparée. Pour le juriste canadien, il a le mérite d'orienter la réflexion dans des avenues peu explorées et de soulever des questions qui ont jusqu'ici été passées sous silence de ce côté-ci de l'Atlantique.

Sébastien GRAMMOND
Université d'Oxford

AZIZ SAHEB-ETTABA, La protection juridique de l'environnement marin dans le cadre du transport maritime de substances nocives et potentiellement dangereuses, Montréal, Éditions Thémis, 2000, 194 p., ISBN 2-89400-125-8.

Les océans sont immenses et semblent même infinis : ils couvrent plus de 70 p.100 du globe et abritent 80 p.100 de sa faune et de

sa flore ; ils façonnent le climat, nourrissent les peuples, relient les continents et sont la source d'importants développements économiques. Les océans ont longtemps paru inépuisables et imperturbables. Toutefois, il n'en va plus ainsi. Malgré les incertitudes sur les conséquences exactes des perturbations subies par les océans, il existe maintenant un consensus sur la capacité limitée de régénération naturelle des milieux marins et de ses ressources.

La pollution marine est un phénomène complexe et polysémique. Elle est principalement d'origine tellurique (80 p. 100), à laquelle se joignent les immersions de déchets industriels en mer, l'exploration et l'exploitation des fonds marins et la pollution causée par les navires. La prévention de la pollution des milieux marins commande donc des interventions nationales et internationales et représente un imposant défi de gestion tant les milieux marins sont complexes et les pollutions diverses et diffuses. Jusqu'à maintenant, les membres de la communauté internationale ont surtout privilégié l'approche sectorielle dans le secteur de la protection environnementale en tentant de résoudre un à un les problèmes de pollution. C'est le cas pour les risques de pollution inhérents au transport maritime. Par exemple, à la suite de la marée noire causée en 1967 par le pétrolier *Torrey Canyon*, marée ayant atteint les côtes britanniques, des mesures de prévention de la pollution des mers par le transport des hydrocarbures furent adoptées par les pays membres de l'Organisation maritime internationale (OMI) et introduites dans leur législation nationale. Des normes de prévention des accidents de pollution furent également adoptées en matière de transport maritime des matières nucléaires.

Le développement d'un cadre de gestion sécuritaire pour le transport maritime des milliers d'autres substances nocives et dangereuses fut beaucoup plus laborieux. La possibilité de traiter ces substances une à une étant impraticable, la communauté internationale a dû rechercher une approche plus globale des problèmes liés aux substances nocives et dangereuses. Cette réflexion dé-